

Compte-rendu du colloque organisé en SUEDE par l'OCDE,  
sur "ECOLE ET COMMUNAUTE".

Monsieur MALLERIN indique d'abord dans quelles conditions pratiques difficiles, il a participé à ce colloque avec trois autres représentants de la France : le directeur de l'Equipement au Finistère de l'Education, le Sous-Directeur des Etudes Economiques et sociales à la Direction Générale de la Programmation et de la Coordination (Ministère de l'Education) un représentant de l'établissement public de la Villa Nouvelle de St-QUENTIN en Yvelines.

Au titre de l'O.C.D.E., participaient également à ce colloque, les auteurs de différents rapports ;

- Etude de cas sur le C.E.C. d'ISTRES (M. ADER & M. LE BUTE
- Coordination des équipements et politique intersectorielle (M.MALAN)
- Tendances générales des équipements intégrés en France (Mme BERGOUIGNAN).

Les pays représentés étaient : l'ALLEMAGNE (R.F.A.), le CANADA, le DANEMARK, les ETATS-UNIS, l'ESPAGNE, la FRANCE, la NORVEGE, le PORTUGAL et la SUEDE,

M. MALLERIN retient de cette rencontre l'intérêt des confrontations d'expériences malgré les difficultés de communication, dans les pays anglo-saxons et nordiques la réglementation est moins tatillonne qu'en France, il y a reconnaissance de fait des établissements intégrés, cependant, et ceci a été vérifié sur le terrain en Suède, il y a plus souvent juxtaposition qu'intégration.

Monsieur l'Inspecteur Général RENARD rend compte ensuite d'un colloque auquel il a participé à ATHENES : l'Union Internationale; des Architectes qui en était l'organisatrice, se préoccupe depuis deux ou trois ans de l'intégration des équipements ; les participants à cette rencontre venus de trente pays différents étaient tantôt des architectes, tantôt des représentants des collectivités locales, quelques éducateurs seulement.

Des réalisations intéressantes ont été présentées en ISRAEL aux ETATS-UNIS où la villa de BALTIMORE, notamment, a beaucoup poussé l'intégration. Les pays de l'Est sont intéressés par l'impact social des équipements intégrés. Il est apparu que la conception française d'une intégration dépassant la simple juxtaposition demeure originale.

Monsieur l'Inspecteur Général TREFFEL, pour sa part, estime que l'on va partout vers l'école communautaire, quelles que soient les oppositions et le poids des traditions ; une approche souple lui paraît indispensable : c'est ainsi qu'aux ETATS-UNIS on utilise les équipements inutilisés du coeur des villes pour des actions culturelles ; en France, dans les villes nouvelles, un effort très important a été fait, les missions des villes nouvelles ont été conquises par l'idée des équipements intégrés, alors que l'Education Nationale ne suit qu'avec réticence, M. TREFFEL cite à ce propos les réalisations de la ville nouvelle de St-QUENTIN en Yvelines. Un échange de vues intervient sur ce point, auquel participent MM. COTTALORDA, ESTEVE, RENARD et TREFFEL : s'il y a volonté de la population et des élus, il y a trop souvent dans notre pays freinage des administrations. Il est d'autant plus remarquable dans ces conditions, de voir de nouveaux équipements intégrés se faire jour. C'est la preuve de la validité de l'idée d'intégration dans les domaines éducatifs, socio-éducatifs, culturels et sportifs.

Monsieur MALLERIN propose ensuite de procéder à un tour de table qui permette de faire le point de la situation des divers équipements intégrés et des projets en cours.

#### LE CANNET-MOUGINS

Monsieur SANCHEZ, qui s'occupe des parents d'élèves et du Comité de Défense du quartier de ROCHEVILLE, assiste à cette réunion en tant que président de la Maison Pour Tous du C.E.C. des Campelières, il tient à affirmer que les besoins ressentis par la population dans le domaine socio-éducatif, culturel et sportif sont immenses.

Monsieur CAPELLE, Principal du C.E.C des Campelières (C.E.S. type 1200 + SES) signale qu'il a appris après sa nomination que le C.E.S., qu'il était appelé à diriger, constituait l'amorce d'un C.E.C, pour l'instant la Maison Pour Tous fonctionne, avec son plein accord, dans les locaux du C.E.S. sans que cette cohabitation pose des problèmes trop difficiles ; une piscine vient d'être construite. On attend : le gymnase, la Maison Pour Tous et le Centre Médico-Pédagogique.

Les problèmes actuels sont :

- l'Intendance : le gestionnaire en titre n'est pas en état d'assurer ses fonctions. La gestion est donc assurée par l'Intendant du lycée CARNOT qui ne peut être présent plus de 5 heures par semaine.

- le statut : le C.E.S. est de statut intercommunal, le syndicat est disposé à accepter la nationalisation mais comment le C.E.S., une fois nationalisé, sera-t-il lié au reste ?

- la convention répondrait à cette question mais son étude traîne dans les différents services administratifs concernés.

Monsieur TREFFEL intervient, ici, pour insister sur la nécessité de prévoir l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe et pour des activités extra-scolaires ; dans cette visée, il convient de mettre en oeuvre des formules souples qui peuvent être diverses.

Monsieur RENARD indique alors qu'une enquête est entreprise par l'Inspection Générale de l'Administration dans les équipements intégrés pour mesurer les coûts des différentes activités.

Messieurs MECKLER et MALLERIN estiment que cette recherche, pour intéressante qu'elle soit, n'est pas assez fouillée et que les cadres adoptés ne permettent pas de rendre compte dans toute sa complexité de la vie des C.E.C. et des services rendus aux élèves. Monsieur MALLERIN signale l'étude entreprise, pour la compte de la Mission Régionale Provence Côte d'Azur, qui a essayé de trouver des critères valables de comparaison.

Monsieur RENARD précise que les résultats de l'enquête en cours ne seront utilisés qu'avec prudence.

Monsieur ODDO Principal du C.E.S. Diderot, construit dans la Z.U.P. Nord de la ville de NIMES; il s'agit d'un C.E.S. à espace aménagé type 900 + SES; un hall des sports comportant 300 places assises est en cours de construction; voisinant une école primaire + classes de perfectionnement, et une salle municipale polyvalente reliée au C.E.S. par une galerie couverte.

Le C.E.S. comporte trois parties, l'une aménagée en musée lapidaire, les deux autres pour une présentation de l'écologie de la garrigue sèche ou humide, les salles de sciences naturelles donnent sur ces patios,

.../...

Une convention signée par le Recteur, après accord de l'administration centrale, ouvre à des activités extra-scolaires municipales quatre locaux : la salle polyvalente du C.E.S., deux patios et les locaux d'accueil. On doit constater pour l'instant l'échec de la politique d'animation ; alors que les lotos organisés par diverses sociétés auxquelles la Municipalité accorde l'utilisation des salles indiquées ci-dessus groupent facilement 250 personnes, on n'a pu en réunir que 25 pour un concert pourtant de qualité.

Monsieur MALLERIN souligne que, dans ce cas, la politique culturelle n'est pas véritablement intégrée : des locaux sont mis par le C.E.S. à la disposition des activités culturelles municipales.

Monsieur ESTEVE intervient pour indiquer que selon lui l'animation culturelle doit suivre la même évolution que celle de l'institution scolaire qui est passée en 150 ans d'une municipalisation totale à un équilibre entre le pouvoir local et l'Etat qui laissa aux enseignants une assez large autonomie. Cette démunicalisation est, d'ailleurs, avantageuse pour le pouvoir local qui, en se distanciant de l'action culturelle, permet aux animateurs de toucher plus largement toutes les couches de la population. Les équipements intégrés, donc, de ce point de vue, montrant la voie de l'avenir.

Monsieur COTTALORDA précise que les animateurs du CANNET disposent d'une totale liberté.

Monsieur CORBIER confirme ce point de vue en indiquant que les statuts de l'association Maison Pour Tous sont ceux de la fédération des M.P.T., avec gestion tripartite.

CEPASC GRENOBLE

-----

Monsieur MECKLER intervient sur trois points évoqués dans les exposés précédents :

- L'adaptation des locaux

Il y a un effort indéniable depuis 1972, pour les constructions scolaires, mais il est regrettable qu'il n'y ait pas, simultanément, un effort sur la sensibilisation des enseignants et sur les textes relatifs au fonctionnement des équipements. Il y a un réel gaspillage, car beaucoup de C.E.S. sont mal utilisés.

- Juxtaposition ou intégration :

Les C.E.C. de GRENOBLE, YERRES et ISTRES ne présentent pas les mêmes caractéristiques physiques d'intégration, mais ces différences n'affectant pas l'unité de fond sur les problèmes d'intégration. Il faut, en partie, dissocier les problèmes de locaux des problèmes de structure institutionnelle.

Sur ce second point, on ne peut accepter une simple juxtaposition, car si on laisse l'intégration se rétablir sur une simple proximité d'équipements, on va vers un échec. Pour obtenir des résultats positifs, il faut une volonté délibérée d'intégration et un minimum de contraintes. Des formules plus souples peuvent être envisagées, mais elles doivent être cohérentes par rapport à l'objectif poursuivi.

A GRENOBLE, par exemple, on observe une évolution dans la conception des équipements. Dans les premiers quartiers, les équipements ont été construits un même temps que les logements, ce qui n'a pas facilité l'adaptation aux besoins de la population.

Dans le second quartier, les solutions préconisées sont plus évolutives et laissant une part importante à l'initiative des utilisateurs.

. La situation de l'équipement intégré de GRENOBLE

Cet équipement est connu et il n'est pas nécessaire de le décrire à nouveau. Des informations peuvent être données, par contre, sur l'évolution de l'expérience :

\* Un des secteurs les plus connus, la télédistribution par câble, a dû être stoppé. Il y a eu cinq licenciements. Il ne reste plus qu'un technicien qui sera employé dans le "centre de ressources audio-visuelles", maintenu avec le concours de l'OFRATEME et de l'Education Nationale.

\* La Municipalité a accepté de doter l'association (AEPASC) d'un secrétaire général, ce qui libérera M.MECKLER des tâches administratives et lui permettra de consacrer, principalement, à la direction et à l'animation de l'équipement.

\* Ce renforcement de la direction a été rendu nécessaire par l'évolution des institutions.

Au départ, il était prévu, dans la convention, un regroupement des administrations au sein du "CEPASC" qui ne comprend aucun représentant des usagers. Au sein de cet organisme, les moyens sont mis en commun et la concertation entre les équipements est organisée au cours des réunions hebdomadaires. Une Commission de Contrôle complète le dispositif.

Très vite, il est apparu qu'il fallait organiser la gestion des animateurs et des moyens mis en oeuvre, en complément des apports directs des administrations : animateurs socio-culturels, animateurs de l'enfance, animateurs vides...

Pour simplifier la gestion de ces moyens, la collectivité locale a largement contribué à la constitution d'une "association de gestion" l'A.E.P.A.S.C., dont elle est le principal support.

Les ressources de cette association sont diverses ; la subvention de la commune représente le principal poste, mais il y a également les subventions du "fonds d'intervention culturelle" de la C.A.F." du "Ministère des Affaires Culturelles";

Ces dépenses sont surtout des dépenses de personnel (salaires des animateurs) mais elles comportent, également, les budgets de fonctionnement des secteurs municipaux (enfance par exemple).

Pour ne pas faire double emploi avec le CEPASC, cette association a une structure relativement simple à dominante municipale.

Le principal problème reste celui de la participation des usagers aux structures d'intégration CEPASC et AEPASC. Monsieur MECKLER propose de créer une commission permanente annexe du CEPASC, mais le Préfet a refusé : il faut rechercher une solution acceptable pour tous.

. Des difficultés sont apparues pour la formation continue

Au départ, le Ministère de l'Education Nationale (Monsieur VATIER) et la DAFCO avaient donné des "heures" au C.E.S. pour la formation continue.

Les enseignants, passionnés par l'expérimentation pédagogique du C.E.S., ne se sont pas orientés sur l'action culturelle et la formation continue. Il a donc fallu transformer les heures en postes, rattachés à des établissements extérieurs à la ville neuve. Sur ces bases, la formation continue a correctement démarré, sous la direction d'un animateur contractuel, M.LANNIER. Ce secteur s'est révélé être l'un de ceux où l'intégration joue de façon très positive. Trois thèmes de formation ont été abordés, auprès de 450 stagiaires :

- . la formation des femmes sans emploi
- . l'alphabétisation
- . les conventions avec les entreprises

Actuellement, l'administration cherche à imposer des normes sur la taille des groupes, les programmes, les horaires, ce qui compromet l'avenir des actions engagées sur fonds public. Les montages sont plus faciles avec les entreprises car les formateurs peuvent fixer des exigences pédagogiques ; une menace pèse, également, sur le maintien des postes de conseiller de formation continue, mis à la disposition du CEPASC.

#### C.E.C. LA RICAMARIE (42240)

Madame DARNE, directrice et Monsieur TSCHERTER directeur adjoint du C.E.S. UNIEUX, indiquent qu'ils ont été présentés par l'Inspection Académique pour le futur C.E.C. de la RICAMARIE.

Le projet du C.E.C. est né dans le cadre d'une recherche pédagogique réalisée au C.E.S. avec le concours de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.). La municipalité de la RICAMARIE a appuyé cette initiative et élaboré un projet de C.E.C. qui comporte :

- . 1 bibliothèque municipale
- . 1 centre d'animation culturelle
- . 1 hall de sports
- . des ateliers
- . 1 centre de formation continue

L'architecte est désigné et le projet avance, Des commissions de travail ont fonctionné pour la pédagogie, la formation continue, l'animation culturelle, mais on sait peu de choses sur les options prises pour la gestion. Les fonctions de direction du C.E.S. ont été prévues par l'O.C.C.E. dans une perspective d'expérimentation pédagogique, mais s'agit-il de la direction du C.E.C. ?

Ces questions devraient être, en principe, déjà réglées puisqu'il y a, chaque mois, une réunion de coordination ; municipalité, Inspection d'Académie, O.C.C.E. Mais la situation administrative demeure assez floue.

#### CITE SCOLAIRE DE CHAMONIX (74400)

Monsieur BERNARD, principal de la cité scolaire de CHAMONIX fait le bilan de l'expérience.

Depuis, le 1er octobre, l'ensemble intégré est en état de fonctionnement total. Au départ, il y avait une simple juxtaposition d'équipement, mais l'on peut estimer qu'il y a, maintenant, une véritable intégration.

Il n'y a, pourtant, ni directeur, ni convention. La majorité des équipements sont Municipaux, seule l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme dépend de la "Jeunesse et des Sports".

La cité scolaire n'a pas de structure administrative globale, mais elle regroupe une gamme très complète d'équipements:

- . Maison Pour Tous - Maison des Jeunes et de la Culture
- . Crèche - Halte-Garderie
- . Bibliothèque
- . office Sportif et Socio-Educatif (O.S.S.E.C.) -  
13 tennis - 1 salle des sports - 1 patinoire extérieure  
et 1 Patinoire intérieure  
1 C.E.C.
- 1 C.E.T. comportant 13 sections (la moitié en sections  
hôtelières, la reste en section économique et sociale  
+ 1 CAP transport par

Chaque équipement a sa propre direction. Il n'y avait, au départ, qu'un seul directeur pour le C.E.S. et le C.E.T., mais la croissance de ce dernier a permis la nomination d'un deuxième directeur.

Les services réciproques entre équipements sont nombreux, bien qu'il n'y ait pas d'accord écrit : les professeurs de l'ENSA, la gendarmerie de hautes montagnes et l'EHM encadrent des courses en montagne pour les jeunes ; la cafétéria de la Maison Pour Tous est tenue par les élèves du C.E.T, Hôtelier. De nombreux professeurs du collège utilisent les salles de la Maison Pour Tous.

L'équipement intégré est au coeur de la ville. Il est principalement orienté vers le tourisme (2/3 des installations).

Les responsables de la cité scolaire s'interrogent sur l'intérêt d'une convention et d'une structure de coordination pour animer l'ensemble. Aucune option n'a été prise, sur ce point, jusqu'à ce jour. En fait, des difficultés de coopération existant plus entre les deux établissements scolaires, qu'avec les autres établissements.

Monsieur l'Inspecteur Général RENARD estime qu'il faudrait s'orienter vers une intégration fonctionnelle, mais que cette option implique, auparavant, une clarification des problèmes propres aux établissements de l'Education Nationale (C.E.S. et C.E.T.). Pour l'instant, la cité scolaire reste un "uniprix" éducatif et socio-culturel au coeur de la ville. Mais toutes les possibilités existent.

Monsieur MECKLER, se référant à l'exemple du CEPASC, pense également qu'il serait souhaitable de parvenir à une intégration fonctionnelle, avec un coordonnateur et un comité de coordination.

#### C.E.C. DE VITROLLES

Monsieur BROCHIER, de la Mission d'Education Permanente, de Fos Etang de Berre, rend compte de la situation actuelle du C.E.C. de VITROLLES.

La construction du "Centre Educatif et Culturel" sera achevée en 1977.

Le C.E.C. comporte :

- . 1 C.E.S. 900 + 1 S.E.S.
- . 1 COSEC
- . 1 Maison Pour Tous
- . 1 Centre Social
- . 1 Bibliothèque

L'objectif d'intégration a été respecté dans la phase de programmation au cours de laquelle une concertation a été établie entre les administrateurs, l'EPAREB, l'architecte et la municipalité.

Pour le fonctionnement, par contre, aucune décision n'a été prise en raison des changements survenus dans la politique nationale des équipements intégrés.

Le C.E.S. fonctionne depuis 1975, mais sans aménagements destinés à favoriser l'intégration. Le problème devient urgent puisque tous les équipements seront en état de fonctionner en 1978.

La Mission d'Education Permanente, en accord avec l'EPAREB et la Préfecture de Région, essaie de débloquer la situation, mais elle se heurte à l'absence de directives officielles précises.

Monsieur MALLERIN exprime son inquiétude devant les orientations récentes qui visent à renvoyer au Département, la solution des problèmes posés par les équipements intégrés. Il estime qu'un soutien national et régional est indispensable pour réussir.

L'inspecteur Général RENARD déplore la situation de VITROLLES. Il demande qu'un rapport lui soit transmis, par le canal de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, afin de rechercher des solutions.  
C.E.C. DE YERRES

intégré de Monsieur BOY directeur du C.E.C., présente l'équipement YERRES.

Le C.E.C. de YERRES comprend 8 établissements :

- . 1 C.E.S. nationalisé
- . 1 Centre d'Animation Culturelle
- . 1 Maison Pour Tous
- . 1 Centre Social
- . 1 Bibliothèque Publique
- . 1 Conservatoire de Musique et de Danse
- . 1 Centre Sportif
- . 1 Centre de Promotion Sociale et de Formation Continue

Chaque équipement a sa propre direction, à l'exception du Centre de Promotion Sociale, qui est dirigé par le C.E.C., en accord avec le principal du C.E.S.

Un syndicat intercommunal, à vocation unique, regroupant YERRES (24 000 habitants) et CROSNE (6000 habitants) a été mis en place pour assurer la gestion du C.E.C. En réalité, l'audience de l'équipement intégré, dépasse les deux communes du syndicat.

Le syndicat intercommunal a confié la gestion et l'animation des principaux équipements culturels (liaison Pour Tous, Centre Social, Club Féminin, Centre d'Animation Culturelle, Conservatoire de Musique) à une association 1901 qui regroupe l'ensemble des organismes intégrés dans le Centre.

Les 8 équipements sont coordonnés par un comité de direction.

Le C.E.C. rencontre, principalement, deux types de problèmes :

- des problèmes institutionnels :

Du fait de son importance dans la vie sociale de la commune, du canton et même de la région, le C.E.C. est devenu un enjeu politique. Cette situation se traduit par des tensions d'autant plus fortes que l'on se rapproche des périodes électorales. Il en résulte une certaine paralysie des instances internes de décision qui pourrait entraîner, à terme, une grave crise conduisant à la dissolution de l'association, donc à l'exclusion des usagers des instances de direction.

Pour éviter cette évolution, il faut obtenir un accord sur une large ouverture et le respect de certaines règles de neutralité indispensables de la part des représentants des usagers.

Au total, l'unité de l'organisation, sous la forme d'une association et d'un établissement, est très séduisante, sous l'angle de l'objectif d'intégration, mais elle n'est pas sans risque.

. des problèmes de statut pour le directeur :

Le C.E.C, est dirigé par une personne; de l'Education Nationale mise à la disposition de l'association, mais le statut actuel du directeur n'est pas adapté à sa fonction. D'une part, il est assimilé à un Proviseur de lycée 2<sup>o</sup> catégorie, ce qui ne correspond ni à l'ampleur de ses responsabilités, ni de son emploi du temps ; d'autre, part, s'il reçoit une indemnité du syndicat intercommunal, il se place dans une situation regrettable de dépendance vis à vis de la collectivité locale.

Monsieur MALLERIN estime, également, que le statut proposé au directeur reflète l'absence de prise en compte des C.E.C. par les administrations. C'est par un compromis boiteux (et en tenant compte surtout de l'existence d'un établissement scolaire intégré) que l'on a assimilé les directeurs du C.E.C. à des Proviseurs de lycée de 2<sup>o</sup> catégorie. C'est aussi l'avis de Monsieur MECKLER, qui pense, à la lumière de ses dernières notations, que l'Education Nationale le considère comme étant en situation de détachement au CEPASC (même auprès de la municipalité), seul le C.E.S. étant officiellement reconnu par le Ministère de l'Education. Les directeurs du C.E.C. sont donc administrativement, "on l'air".

Monsieur l'Inspecteur Général RENARD rappelle qu'il a été très difficile de trouver, au départ, un statut pour Monsieur ESTEVE, directeur de C.E.C., ce dernier ayant dû attendre un an avant d'être nommé. Si le statut de Proviseur de lycée 2<sup>o</sup> catégorie a été choisi, c'est parce que les chefs d'établissements détachés dans les services académiques étaient dans cette catégorie. Il n'est d'ailleurs pas obligatoire que le coordinateur du C.E.C. soit une personne de l'Education Nationale.



C.E.C. D'ISTRES

Les caractéristiques du C.E.C. d'ISTRES étant connues, Monsieur MALLERIN met l'accent sur les problèmes actuels :

. Initialement, l'on a voulu que la Ville vienne au C.E.C. Actuellement, tout en maintenant cet objectif, nous organisons un 2<sup>o</sup> mouvement : le C.E.C. va vers la Ville ; l'Association Culturelle s'est déplacée au Théâtre de l'Olivier, pôle nouveau situé au coeur de la Villa Ancienne. La commune ayant souhaité le développement de l'animation dans les quartiers des relais du C.E.C. ont été mis en place à RASSUEN et à ENTRESSEN. Il faut assurer ce réseau sans éclater et perdre le bénéfice de l'intégration; ce n'est pas sans difficulté.

. La situation administrative est également difficile. Les problèmes ne se posent pas sous l'angle politique, comme à YERRES, mais ils sont liés aux difficultés internes de la collectivité locale : le C.E.C. avait un budget annexe au "Syndicat Communautaire d'Aménagement", mais récemment, les trois communes du S.C.A. ont décidé de confier à nouveau à chaque collectivité locale son budget d'animation. Les subventions aux associations ne transitent plus par le budget du S.C.A., le principe unitaire du budget annexe du C.E.C. est compromis, et à travers cette modalité, se présente un risque d'éclatement. Heureusement, la Préfecture de la Région veille au grain.

. En ce qui concerne les usagers, leur participation est effective au niveau de chaque établissement, le C.E.C. ayant une structure fédérative, mais il reste à associer les usagers à une structure globale, même officieuse, de coordination.

Monsieur MALLERIN résume les principales questions évoquées au cours de la réunion :

• Tous les membres présents, à la réunion ont reconnu l'intérêt de l'intégration, aussi bien pour les économies réalisées que pour la qualité des résultats obtenus. A YERRES, les économies résultant de l'intégration sont très importantes : deux équipements sur huit n'ont pas de locaux propres dont le conservatoire qui a 1200 élèves.

A ISTRES, le Centre Aéré et l'Ecole de Musique fonctionnent également sans locaux.

On pourrait citer de nombreux exemples illustrant cette réussite économique.

• Les C.E.C. sont très divers

Cette diversité présente des aspects positifs, mais elle est aussi dangereuse car elle ne favorise pas l'adoption d'un statut officiel. Il faudrait au moins définir un cadre minimum.

. Le problème de la nationalisation ou non nationalisation des C.E.S. situés dans un C.E.C. doit être clarifié à la lumière des premières expériences.

• Les conventions

Il faudrait définir un "cadrage" pour les conventions.

Les conventions établies entre la ville et le Rectorat ou l'Inspection d'Académie, comme c'est le cas à NIMES, pourraient être considérées comme une première étape.

• Le coordonnateur

Le rôle et le statut du coordonnateur doivent être définis. Il convient, en particulier, de prévoir à partir de quelle limite de taille, le coordonnateur ne peut plus être, en même temps, responsable d'un établissement et quelle relation administrative existe alors entre le Directeur du C.E.C et le responsable de l'établissement scolaire intégré.  
Juxtaposition ou intégration

Un effort doit être fait pour montrer la nécessité et l'intérêt de l'intégration par rapport aux formules de simple juxtaposition politique nationale, régionale ou départementale des équipements intégrés? La suppression de la Commission Nationale est fâcheuse, car la politique nationale n'est pas suffisamment établie pour que la responsabilité des départements soit suffisante et efficace dans la mise en place et le pilotage de ces équipements.

Cette question est essentielle. L'abandon d'un pilotage mixte de l'équipement serait préjudiciable aux C.E.C. Il est indispensable de maintenir une reconnaissance et un appui des administrations.

Sur ces bases, quelle peut être le rôle d'un groupe de travail réunissant les responsables des équipements intégrés. Une première demande commune a été réalisée par l'envoi d'une note sur les C.E.C... à diverses personnes intéressées par ces questions et ayant aidé, d'une façon ou d'une autre, les équipements intégrés. Les réponses sont encourageantes.

Monsieur METALS, directeur de l'AIN.P.E. est d'accord pour apporter une aide à la mesure de ses moyens

Monsieur HERAUD (Jeunesse et Sports) a lu avec intérêt la note transmise et se propose d'en parler au Ministère (Jeunesse et Sports et Qualité de la Vie).

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture a mis le problème à l'étude,

Monsieur DUCHE est prêt à apporter son aide

Monsieur BOY chargé de la mission auprès du 1er Ministre a rappelé qu'un parlementaire M. RIBES a été envoyé en mission sur le problème des C.E.C.

Madame SUBESNE (Inspection Générale Jeunesse et Sports) a décidé d'envoyer au cours de son voyage en Espagne un inspecteur afin d'assister au cours d'une réunion internationale.

Monsieur GRANET a exprimé son intérêt pour les expériences engagées. Monsieur GILASJET a exprimé son intérêt pour les expériences engagées.

Monsieur BEUVE, directeur de l'A.D.E.P. souhaite le développement des équipements intégrés. Il est disposé à étudier les mesures d'aide que pourrait apporter son établissement.

do QUO P=urroit np^tSr •.on'SabiLaLonL " " \* " " " ^ 10o foOTÛ8 d ;

Ne faudrait-il pas organiser une rencontre de ces différentes personnes sous forme de journées d'étude, auxquelles l'on donnerait un certain retentissement ?

Monsieur l'Inspecteur Général RENARD estime que l'action doit être menée au sein de l'Education Nationale et qu'il vaut mieux éviter une action publique menée par des fonctionnaires de l'Education. Son action personnelle a eu pour objectif de convaincre les principaux responsables de l'Education, que les C.E.C. posaient moins de problèmes que les établissements formés.

Progressivement, on prend conscience de l'intérêt de ces formules nouvelles qui se traduisent par une diminution de l'absentéisme, une réduction des taux de redoublement et une ouverture sur la ville.

Cette évolution est indispensable parce qu'à défaut de commission interministérielles il faut trouver un Ministère-support, or, la D.A.T.A.R., le Cabinet du 1er Ministre et le Ministère de l'Education Nationale ne sont pas prêt à accepter cette responsabilité.

Le contexte n'est pas défavorable.

Dans l'ensemble du pays, la période d'accueil de populations nouvelles est terminée. Nous entrons dans une nouvelle phase où à l'exception des Villes Nouvelles, les problèmes de construction ne seront plus aussi préoccupants. Les problèmes de fonctionnement seront, par contre, dominants. Tout le monde sait que, d'ici dix ans, il faudra que l'école s'associe à d'autres structures éducatives.

Dans cette perspective, s'ils ne sont pas les seules formules possibles, des CEC apparaissent, par leur réussite, comme une voie intéressante. Il faut bien faire comprendre les caractéristiques positives de ces formules d'intégration qui ne doivent pas être confondues avec des formules de simple juxtaposition n'entraînant pas, de la même manière, de modifications réciproques des partenaires éducatifs et de leurs comportements.

A court terme, trois problèmes doivent être réglés :

- . Le problème de la participation de l'Etat exprimé dans les conventions
- . La recherche d'un statut minimum permettant une diversité d'expérience
- . Le problème du statut du personnel de direction.

Monsieur l'Inspecteur Général TREFFEL estime que le bilan est très positif, même si les situations sont diverses et si les résultats sont obtenus grâce à des efforts surhumains.

Si l'on introduit en peu de souplesse dans le dispositif, nous serons dans la bonne voie.

Toute innovation se fait dans le désordre. Il faut être prudent dans les efforts de structuration, car les normalisations se traduisent souvent par une réduction des moyens.

Il faut, bien sûr, une structure nationale de coordination, mais là aussi, il faut être patient, mais le Ministère de l'Education va parfois plus vite que d'autres secteurs administratifs : il s'intéresse aux apports culturels extérieurs. Notre représentant au Fonds d'Intervention Culturel, M. LUC, suit ces problèmes de très près.

Nous sommes à la veille de la création d'une Mission d'Action Culturelle qui pourrait être l'organisme de coordination du Ministère.

Il va y avoir une réunion prochaine sur les C.E.C., qui nous permettra d'avoir le point de vue actuel des directions. Il faut avancer lentement.

Nous voyons apparaître de nouveaux équipements intégrés : St-QUENTIN, LE VAUDREUIL, LILLE Est, MACON...

Ce qui est intéressant, c'est le développement progressif de ces unités qui doivent être protégées et mises en valeur. Il faut essayer de faire prendre en charge les problèmes spécifiques de ces équipements par le secrétariat général et les différentes directions.

Si nous arrivons à provoquer un changement dans l'attitude des différentes directions de service spécialisées, nous aurons considérablement avancé.

Si la prochaine réunion du Ministère sur les C.E.C. est positive, deux journées d'études peuvent être envisagées,

II ne paraît pas souhaitable, par contre, de prévoir, pour l'instant, une réunion nationale ou des contacts avec les différents Ministères. II est, par contre, possible de relancer Monsieur RIBES. qui a reçu une mission officielle d'enquête.

Ces perspectives peuvent paraître limitées, mais il ne faut pas les interpréter de façon négative. L'ambiance n'est pas mauvaise, II n'y a pas d'hostilité et il convient de maintenir cet état d'esprit,

A court terme, nous sommes prêts à rechercher des solutions pour les problèmes qui se posent.

II n'y a pas d'abandon des C.E.C.

Monsieur MALLERIN remercie Messieurs les Inspecteurs Généraux : TREFFEL et RENARD pour leur participation à la réunion et pour leur appui au sein du Ministère. II propose que le groupe se réunisse à nouveau dans le courant de l'année 1977.

Cette proposition ayant été adoptée, Monsieur ODDO indique que Monsieur GAILLARD, qui a joué un rôle central dans la création du C.E.C. de NIMES, invite les membres du groupe de travail à se réunir pour leur prochaine séance, à NIMES.

Monsieur MALLERIN, au nom de tous les membres du groupe de travail, remercie Monsieur COTTALORDA pour sa généreuse hospitalité et tous les responsables des équipements du CANNET-MOUGINS, pour leur accueil.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Jacques BROCHIER